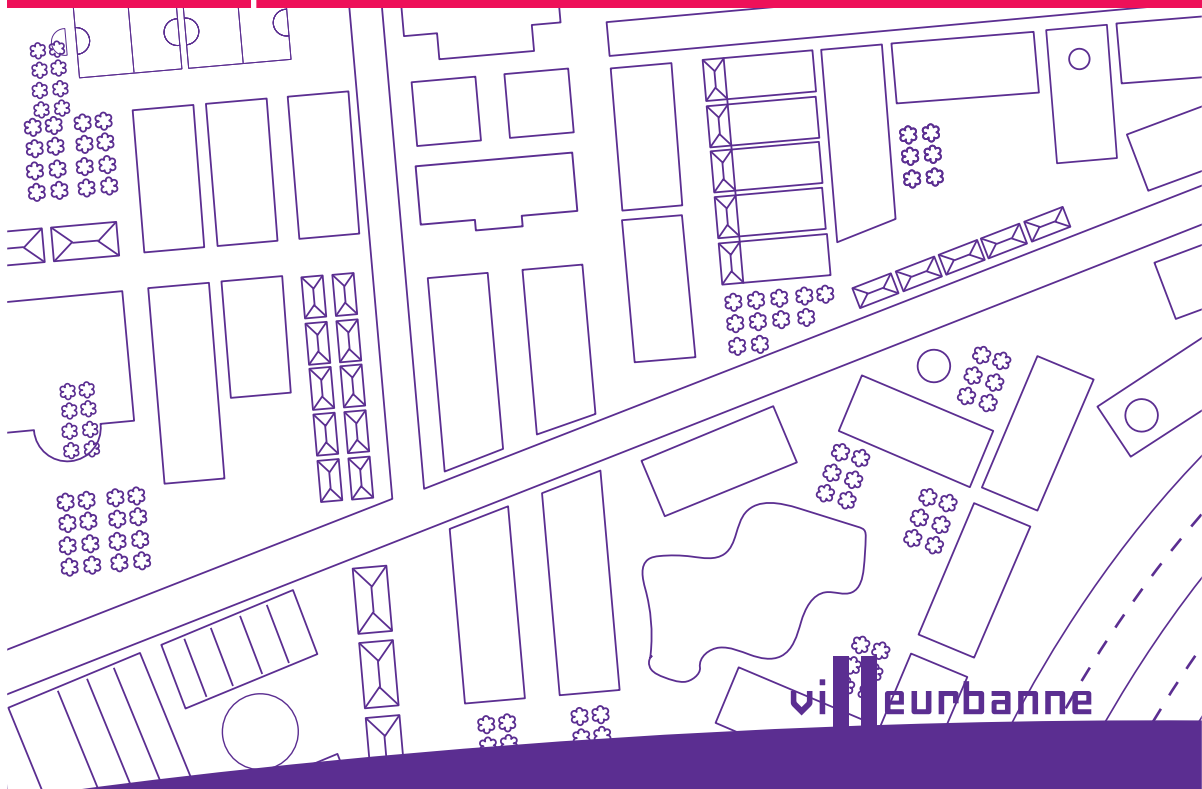


Document
à conserver

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS











villeurbaine



Ce document d'information a pour objectif de mieux faire connaître les risques aux habitants, ainsi que les comportements les plus adaptés.

SOMMAIRE

	LE RISQUE D'INONDATION	8
	LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES	11
	LE RISQUE SISMIQUE	16
	LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	18
	LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	20
	LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE	23
	LE RISQUE INDUSTRIEL	25
	LE RISQUE ATTENTAT	28

> QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un évènement dont la fréquence est faible mais dont la gravité des conséquences peut être très importante.

Il est le résultat de la confrontation d'un aléa, c'est-à-dire un phénomène naturel ou technologique et d'enjeux humains, environnementaux et économiques aboutissant à une situation exceptionnelle.

C'est pourquoi il faut s'y préparer ! Ce document d'information vous permettra de mieux connaître les risques auxquels votre commune est soumise mais aussi ceux auxquels vous êtes exposés et d'adopter les bons comportements et consignes de sécurité pour vous protéger vous et votre famille.

> LES RISQUES À VILLEURBANNE

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), document établi par le préfet, la commune est soumise à 7 risques naturels et technologiques :

- **Risque inondation**
- **Risque météorologiques (canicule / grand froid / tempête)**
- **Risque sismique**
- **Risque de mouvement de terrain (aléa retrait-gonflement des argiles)**
- **Risque de rupture de barrage**
- **Risque industriel**
- **Risque Transport de Matière Dangereuse (TMD)**

Comme sur l'ensemble du territoire national, la menace terroriste est également prise en compte dans la gestion des risques communaux.

> VOTRE COMMUNE S'ORGANISE !

En cas de survenance d'un évènement majeur, une cellule de crise est rapidement mobilisée afin de décider des actions de protection, de sécurité et de sauvegarde à mener.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) visant à préparer les acteurs locaux en cas de crise majeure, des personnes seront présentes pour répondre à toutes vos questions.

La cellule de crise travaillera en collaboration avec les services de secours et l'ensemble des partenaires nécessaires afin de coordonner les actions et gérer au mieux la crise.

PRÉVENTION

Les risques majeurs sont aussi pris en compte dans les documents d'urbanisme et notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans lequel sont indiquées les zones constructibles et inconstructibles ou constructibles avec servitudes.

Lors de la vente ou de la location d'un bien, vous devez demander le document Information Acquéreur Logement (IAL) au propriétaire afin de savoir à quels risques votre logement est exposé.

> SE PRÉPARER

Avant la survenue de l'évènement, il est important de se préparer. Vous pouvez suivre les étapes suivantes :

- **S'informer en amont des risques auxquels nous pouvons être soumis : chez soi, au travail, etc.**
- **Constituer un « kit d'urgence » permettant de tenir quelques jours en attendant le retour à la normale**
- **Informez son entourage de la conduite à tenir**

Pour plus d'informations :

www.georisques.gouv.fr/articles/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms

> L'ALERTE

En cas d'alerte, le PCS de Villeurbanne prévoit de prévenir la population par un automate d'appel, permettant la diffusion à toute la population inscrite sur l'annuaire en un temps minimum en cas d'évènement majeur. Il permet ainsi la diffusion rapide des consignes de sécurité adaptées !

N'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées en vous inscrivant sur le site Internet de la ville, dans la rubrique "ma mairie en ligne" et "pour ma vie de tous les jours" ou via le lien suivant : www.villeurbanne.fr/page__pcs.html Vous n'avez plus qu'à cliquer sur "s'inscrire".

Lorsqu'un évènement majeur survient ou est imminent, vous serez aussi averti soit par le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP).

Il est constitué de 5 sirènes à Villeurbanne et a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat.

Si vous entendez ce signal, mettez-vous immédiatement à l'abri et écoutez la radio qui vous transmettra les premiers éléments ainsi que les consignes de sécurité à respecter. La fin de l'alerte sera donnée par un signal sonore de 30 secondes.



DÉBUT D'ALERTE : 3 X 1 min 41 s



FIN D'ALERTE : 1 X 30 s

La population peut aussi être avertie par mégaphone dont les messages seront diffusés par les secours ou la mairie. D'autres moyens peuvent être employés tels que l'affichage sur les panneaux à message variables.

Dans tous les cas : écoutez la radio ! Elle vous informera sur la situation, la nature du danger et l'évolution de la situation.



LES RADIOS À ÉCOUTER

France Info : 105.4 fm
France Inter : 101.1 fm

Depuis le 1^{er} juin 2018, le ministère de l'Intérieur a mis en place un partenariat avec les principaux acteurs connectés (Facebook, Twitter, Google,...) suite aux retours d'expérience des dernières crises, les réseaux sociaux seront maintenant utilisés comme vecteurs prioritaires de l'information.

Vous pouvez être alertés en vous abonnant à la page du ministère de l'Intérieur : [www.twitter.com/beauvau_alerte](https://twitter.com/beauvau_alerte)

LE RISQUE INONDATION



> QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être provoquée notamment par des pluies importantes de par leur durée et leur intensité. Villeurbanne peut être soumise à plusieurs types d'inondations :

- Une crue du Rhône se caractérisant par un débordement du fleuve due à une augmentation de la hauteur et du débit (vitesse) du cours d'eau.
- Une remontée des nappes phréatiques par la saturation des réseaux d'assainissement
- Une rupture de digues de protection de la bordure Est du canal de Jonage.

> LES INONDATIONS À VILLEURBANNE

Les quartiers susceptibles d'être inondés sont ceux se trouvant au Nord de Villeurbanne en bordure du Rhône : le **quartier de la Feyssine** et notamment le **parc de la Feyssine** exposé à une crue centennale et le **campus de la Doua** mais aussi ceux se situant au **Nord-Est correspondant aux quartiers Saint-Jean et Buers**.

L'ensemble de la commune est également touchée par le risque de remontée de nappes.

PRÉVENTION


Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a été approuvé par l'État et est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il permet de maîtriser l'urbanisation et d'interdire la construction dans les zones les plus exposées aux inondations ou de prescrire des servitudes afin de réduire la vulnérabilité de la population et du bâti.




LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER


> À PARTIR DE L'ALERTE

- Fermez les portes et les fenêtres et si possible obturez les entrées d'eau.


- **NO GAZ**  Coupez l'électricité générale et le gaz
- Prévoyez un équipement minimum : radio à piles avec piles de rechange, des bouteilles d'eau et des produits alimentaires secs, une couverture de survie, des vêtements de rechange, vos papiers personnels, une lampe de poche, un sifflet et une trousse médicale de premiers soins.
- Mettez « hors eau » les meubles, les objets et les produits dangereux.

> PENDANT L'INONDATION

-  Écoutez la radio afin d'entendre les consignes et connaître l'évolution de la situation.
- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes téléphoniques libres, ou seulement en cas d'urgence.
- N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont à l'école : ils sont en sécurité avec leurs enseignants.

-  Ne prenez pas la voiture, vous pourriez être emporté dans les eaux.

> APRÈS L'INONDATION

-  Écoutez la radio et suivez les consignes
- Aérer les pièces de votre habitation
- Rétablissez le chauffage si l'installation est sèche

SOUVENEZ
VOUS!

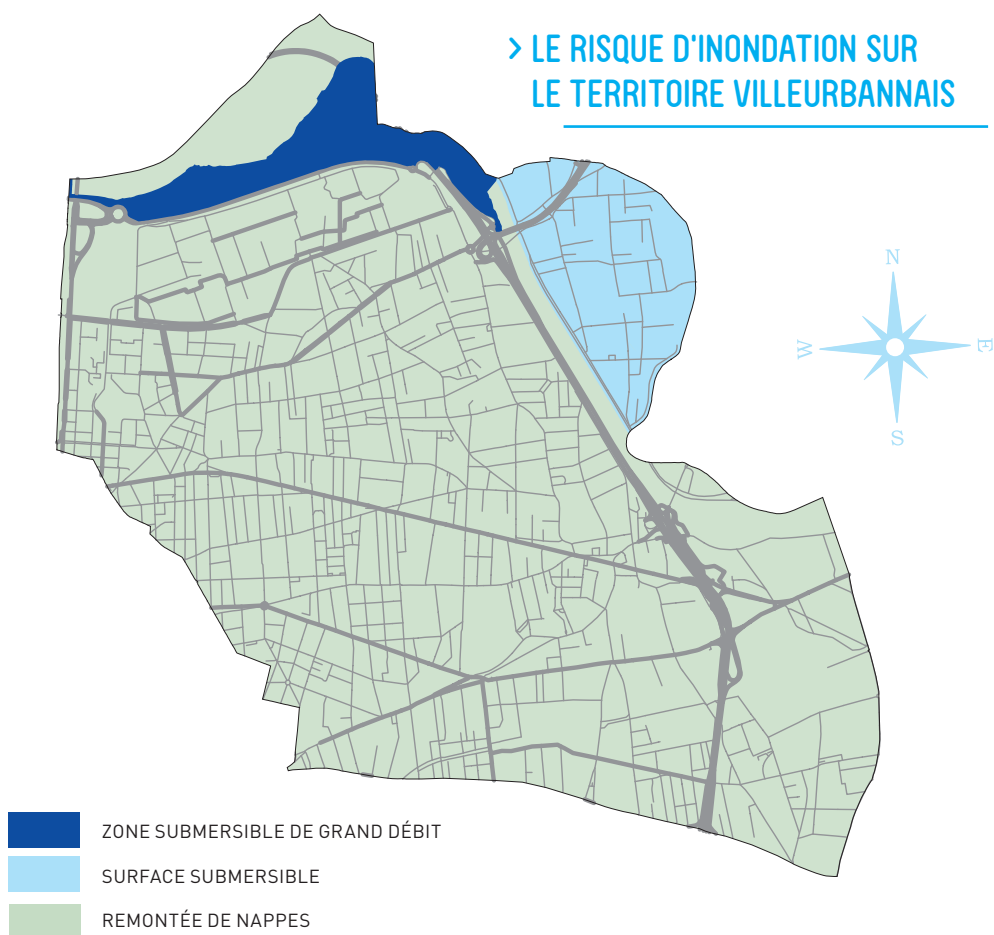
Mai 1856 / 110 mm de pluie sont tombés en 48 h donnant lieu à une forte crue du Rhône avec un débit de 4200 m³/s.

2005 / remontée de nappes phréatiques sur le quartier de la Doua donnant lieu à des inondations dans la zone de stockage.

15-16 juin 2010 / Inondations meurtrières dans le Var faisant 28 morts.

13 mai – 6 juin 2016 / inondations majeures sur la moitié Nord de la France, touchant 782 communes et causant 4 morts, 22 000 évacuations, impactant 182 000 personnes et occasionnant environ 1,4 milliard € de dégâts (source : Fédération Française de l'Assurance).

> LE RISQUE D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE VILLEURBANAIS



SOURCES : DGFIIP, 2010 - droits de l'État réservés / Grand Lyon, 2012 - droits réservés / Ville de Villeurbanne, 2010 - droits réservés

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES



Pour chaque risque météorologique, Météo France émet des bulletins accompagnés de 4 niveaux de vigilance :

ROUGE : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE : Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

VERT : Pas de vigilance particulière.

LA CANICULE

> QU'EST CE QUE LA CANICULE ?

Une canicule est une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure plusieurs jours et nuits. Dans le département du Rhône, la vigilance canicule (niveau 2 minimum) est activée lorsque la température de nuit supérieure à 20°C et la température de jour supérieure à 33°C pendant au moins 3 jours.

PRÉVENTION

- Du 1^{er} juin au 31 août, votre ville active son plan canicule dont les niveaux d'alerte sont calqués sur le plan canicule départemental et national. L'objectif est de protéger les personnes sensibles contre les risques des fortes chaleurs et d'assurer une veille auprès de ceux qui sont seuls. Si vous avez plus de 65 ans, vous pouvez vous inscrire sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale, des agents vous appelleront régulièrement pour prendre de vos nouvelles.

- Pour tous renseignements et inscription sur le registre, vous pouvez appeler au 04 72 65 80 80 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h ou vous inscrire sur le site Internet de la ville via le lien suivant : <https://demarches.villeurbanne.fr/alertes/s-inscrire-alerte-canicule>

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CE DISPOSITIF SONT :

NIVEAU 1 Période veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.

NIVEAU 2 Activation du niveau de mise en garde et d'actions informatives :

- Information de l'arrivée d'un épisode de canicule ainsi que des conseils à l'ensemble des personnes inscrites sur le registre.
- Identification des personnes les plus exposées qui bénéficieront d'appels quotidiens sur la période de canicule.
- Informations des familles référentes pour mettre en œuvre une veille ou une présence auprès de la personne âgée inscrite.

NIVEAU 3 Mobilisation renforcée
Appel renforcé des personnes du registre identifiées comme les plus fragiles

NIVEAU 4 Mobilisation maximale
• Renforcement du soutien téléphonique
• Renfort du dispositif avec visites des personnes âgées vulnérables et distribution de bouteilles d'eau

LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

- Buvez au moins 1,5L d'eau par jour pour ne pas vous déshydrater
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Fermez les volets et les fenêtres pour vous protéger de la chaleur
- Rafraîchissez vous le corps plusieurs fois par jour
- Évitez les activités physiques
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou isolées

SOUVENEZ-VOUS !

août 2003 / Une canicule d'ampleur exceptionnelle et soudaine avait touché la France entre la 1^{er} et le 15 août 2003 provoquant le décès de plus de 15 000 personnes en France et plus de 50 000 en Europe.

été 2018 / Des pics de chaleur associé avec des épisodes caniculaire en ont fait le 2^e été le plus chaud depuis 1900. La surmortalité enregistrée a été d'environ 1500 personnes, touchant principalement des personnes âgées. (source : ministère en charge de la Santé).

LE GRAND FROID

QU'EST-CE LE GRAND FROID ?

Le grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Il est souvent accompagné par du verglas et/ou de chutes de neige. L'épisode dure au moins deux jours où les températures atteignent des valeurs très inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

PRÉVENTION

Le plan grand froid est un plan ministériel hivernal ayant pour objectif de mettre à l'abri les personnes les plus démunies par :

- Le renforcement des capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion durant l'hiver
- La poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action Renforcé pour les Sans Abri (PARSA)
- Le renforcement de la veille sociale : renforcement des services de « maraude », « d'accueil de jour », « d'accueil et d'orientation » et des services « 115 »

Les mesures sont mises en place selon trois niveaux de vigilance définis en fonction des températures diurnes et nocturnes :

- **Le niveau 1** est activé lorsque la température est positive dans la journée, mais comprise entre zéro et -5°C la nuit.
- **Le niveau 2** est mis en place par la préfecture lorsque la température est négative le jour et comprise entre -5°C et -10°C la nuit.
- **Le niveau 3**, le seuil maximal, correspond à un froid « extrême », lorsque la température est négative le jour et inférieure à -10°C la nuit.

LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

- Vérifiez votre système de chauffage et le fonctionnement des ventilations avant l'hiver
- Évitez ou limitez vos sorties et activités extérieures
- Couvrez les parties du corps qui perdent le plus de chaleur (tête, cou, mains, pieds)
- Restez informé instantanément via le site Internet Météo France qui vous donnera le niveau de vigilance du département
- Si vous apercevez une personne en détresse, appelez le 115.
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées ou isolées

SOUVENEZ VOUS!

En janvier et février 2012, une vague de froid accompagnée de verglas et de chutes de neige a provoqué la paralysie de plusieurs départements du nord et du sud-ouest de la France ainsi que 7 décès. 41 départements avaient été placés en vigilance orange

LA TEMPÊTE

> QU'EST CE QUE LE RISQUE DE TEMPÊTE ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une dépression atmosphérique. Cette dernière peut provoquer des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.

> LE RISQUE DE TEMPÊTE À VILLEURBANNE

L'ensemble de la commune peut être concerné par le risque de tempête


PRÉVENTION

Un arrêté municipal permanent a été élaboré en cas de vents violents sur la commune. Depuis le 15 juillet 2010, celui-ci prévoit la fermeture des parcs, squares, jardins, terrains sportifs extérieurs, cimetières, marchés forains, cours d'écoles extérieures, équipement de plein air petite enfance, la maison de quartier les Brosses ainsi que l'ensemble des manifestations sur le domaine public. Ils seront inaccessibles au public dès lors que des vents constants de 80km/h ou qu'un vent de 100km/h seront annoncés par Météo-France.

LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

> AVANT LA TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri et rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Si vous le pouvez, fermez les fenêtres et les volets.
- Prévoyez un équipement minimum : une radio à piles avec piles de rechange, des bouteilles d'eau et des produits alimentaires secs, une couverture de survie, des vêtements de rechange, vos papiers personnels, une lampe de poche, un sifflet et une trousse médicale de premiers soins.

-  Coupez l'électricité générale et le gaz

-  Écoutez la radio

> PENDANT LA TEMPÊTE

- N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont à l'école : ils sont en sécurité avec leurs enseignants
- Limiter vos déplacements aux extrêmes urgences et prévenez toujours vos proches de vos déplacements
- Si la tempête est accompagnée de fortes pluies et que vous êtes en zone inondable montez dans les étages ou réfugiez-vous sur un point haut.

> APRÈS LA TEMPÊTE

- Ne touchez pas aux fils électriques qui sont au sol
- Signalez tout élément ayant ou pouvant chuter (arbre, cheminée, etc...)

SOUVENEZ VOUS!

Les 26 et 27.12.1999 / La France ainsi que plusieurs pays autres européens ont connu deux tempêtes coup sur coup. Les tempêtes Lothar et Martin ont engendré le décès de 88 personnes, privés 3,50 millions de foyers d'électricité ou de chauffage, des centaines de voitures endommagées par des chutes d'arbres, des dizaines de milliers d'arbres déracinés.

26 et 27.02.2010 / La tempête Xynthia a été la plus meurtrière des tempêtes en France provoquant la mort de 47 personnes et des conséquences économiques s'élevant à plus de 1,5 milliards d'euros. Cette tempête a aussi donné lieu à une submersion marine et de fortes pluies provoquant de graves inondations.

6 et 7.09.2017 / L'ouragan Irma a ravagé les Antilles et le sud des Etats-Unis d'Amérique entraînant le décès d'au moins 135 personnes et plus de 67 milliards \$ de dégâts. Sur les îles françaises de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, 10 morts et 7 disparus sont à déplorer avec un coût estimé à plus de 3 milliards €.

2 et 3.01.2018 / La tempête Eleanor a traversé l'Europe occasionnant 11 morts et plus de 60 blessés, dont 7 morts en France, les rafales ont atteint les 196km/h (Cap-Corse).

LE RISQUE SISMIQUE



> QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Le séisme se traduit par des vibrations du sol en surface provenant de la fracturation des roches terrestres. Il se caractérise par un épicentre et une magnitude qui traduit l'énergie libérée. Sa magnitude est généralement mesurée avec l'échelle de Richter et son intensité par l'échelle de Mercalli

> LE RISQUE SISMIQUE À VILLEURBANNE

L'ensemble de la commune de Villeurbanne est classé en zone de sismicité 2 sur 5 correspondant à une sismicité faible.

LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment pendant un épisode sismique

- Éloignez-vous des fenêtres
- Mettez-vous à l'abri sous des meubles solides ou contre un mur porteur

Si vous êtes à l'extérieur pendant un épisode sismique :

- Éloignez-vous des bâtiments, des arbres et des lignes électriques
- Si vous êtes en voiture arrêtez-vous et attendez la fin des secousses !

Après les secousses :

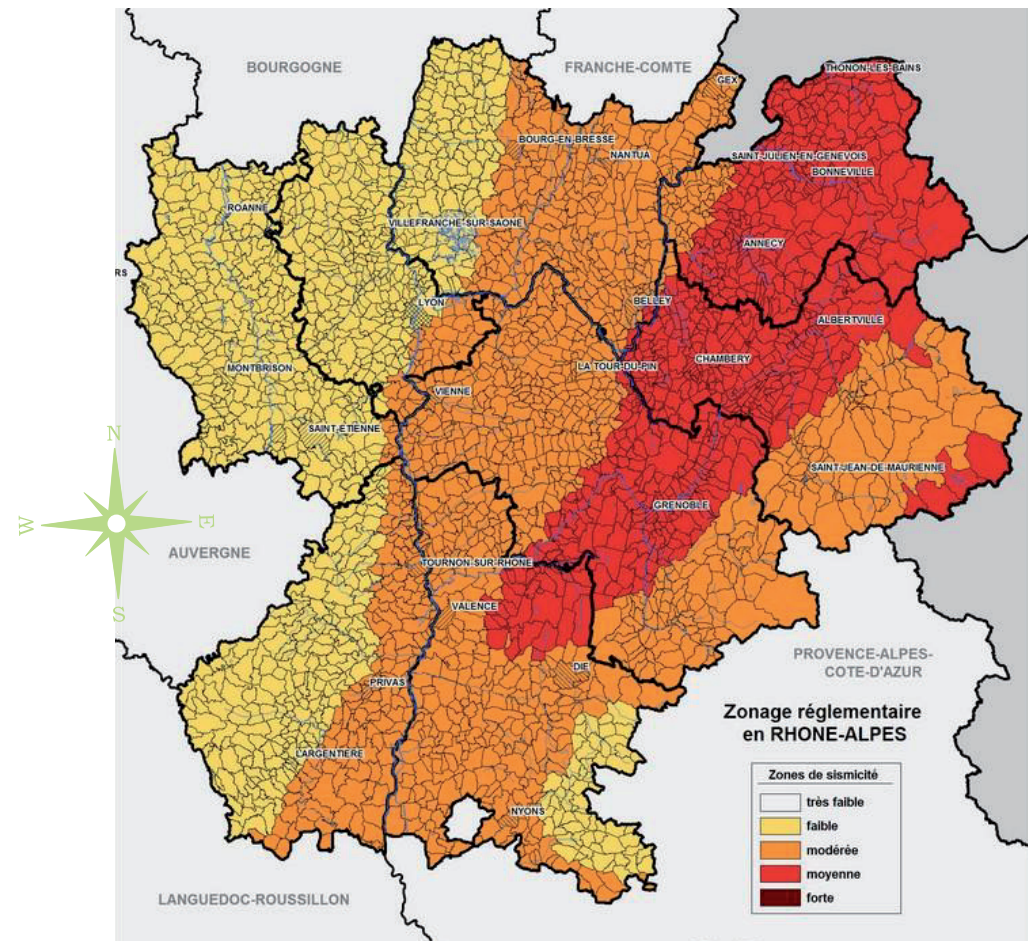
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité avec leurs enseignants
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz
- Ne fumez pas
- Sortez des bâtiments et ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé par les secousses, il pourrait s'effondrer

Attention le phénomène provoque une secousse principale, qui peut être suivie de répliques, la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme.

PRÉVENTION

Des règles de constructions parasismiques sont obligatoires depuis le 1^{er} mai 2011. Elles s'imposent aux nouvelles constructions se trouvant en zone sismique selon le zonage établi en 2010 et concerne tout bénéficiaire d'un permis de construire pour la conception et la réalisation d'un bâtiments.

> LE RISQUE SISMIQUE SUR LA RÉGION RHÔNE-ALPES



SOURCES: www.rhone.gouv.fr

SOUVENEZ-VOUS !

- 11.06.1909** / un séisme de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter s'est produit dans la région de Salon-de-Provence et de Lambesc dans le Sud-Est de la France entraînant d'importants dégâts et destructions et provoquant le décès de 46 personnes et 250 blessés.
- 6.04.2009** / la ville de L'Aquila en Italie a été victime d'un séisme d'une magnitude de 6.3 qui provoqua 308 morts, 1 500 blessés et de nombreux dégâts matériels et destructions.
- 27.02.2012** / Un séisme d'une magnitude 4,9 sur l'échelle de Richter a secoué la région des Alpes-de-Haute-Provence sans faire de victimes.

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

DE TERRAIN



Les mouvements de terrain se définissent comme des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les affaissements et les effondrements liés aux cavités souterraines; les éboulements et les chutes de pierres et de blocs, les glissements de terrain et enfin le retrait-gonflement des sols argileux auquel Villeurbanne est soumise.

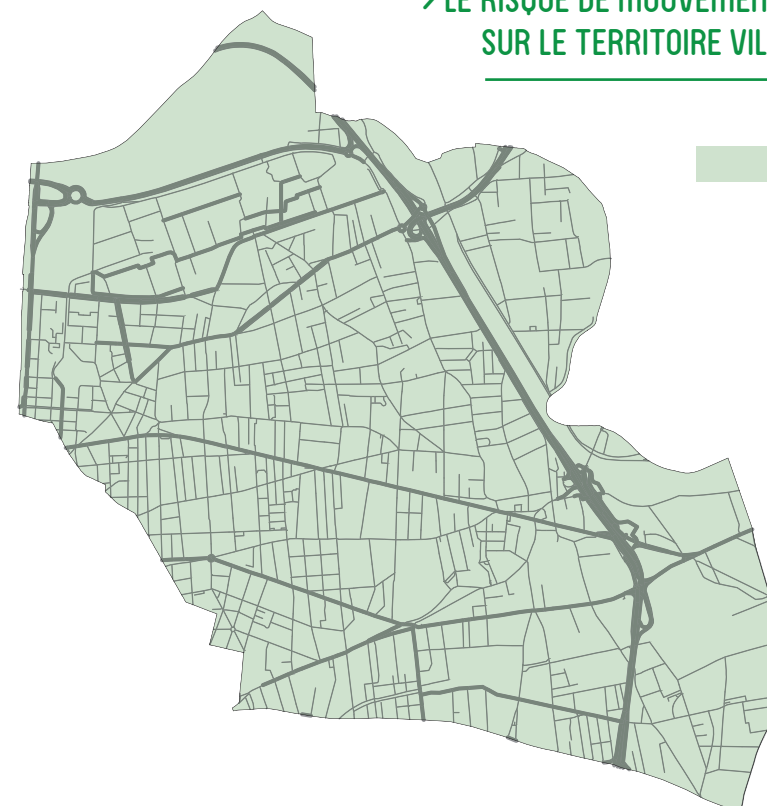
> QU'EST-CE QUE LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ?

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est un cas particulier du risque de mouvement de terrain. Il est directement lié aux conditions météorologiques et notamment aux précipitations. Lorsque la quantité d'eau augmente dans un sol argileux, une augmentation du volume de ce sol se produit, on parle alors de « gonflement des argiles ». À l'inverse, un déficit en eau provoquera un phénomène de rétractation ou « retrait des argiles ».

> LE RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES À VILLEURBANNE

L'ensemble de la commune est impacté par le risque de retrait-gonflement des argiles.

> LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR LE TERRITOIRE VILLEURBANAIS



ZONE À RISQUES

SOURCES:
gea.data.gouv.fr

LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

En cas de danger de fortes pluies ou de mouvements du sol :

- Coupez les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone.
- Prévoyez un équipement minimum : une radio à piles avec piles de rechange, des bouteilles d'eau et des produits alimentaires secs, une couverture de survie, des vêtements de rechange, vos papiers personnels, une lampe de poche, un sifflet et une trousse médicale de premiers soins.
- Mettez-vous à l'abri (famille, voisinage...).

En cas de péril imminent :

- Quittez le bâtiment
- Ne revenez pas sur vos pas
- Appeler les secours et mettez-vous à leur disposition
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



> QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Le Transport de matières dangereuses concerne les voies routières, ferroviaires, les canalisations ou encore la voie aérienne et à moindre utilisation la voie fluviale. Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en oeuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

> LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES À VILLEURBANNE

Villeurbanne est concernée par le transport de matières dangereuses sur le boulevard Laurent Bonnevey (D383) qui est un itinéraire de desserte prioritaire. Il existe aussi un itinéraire secondaire passant par la rue Léon Blum, le début du cours Émile Zola et la rue 4 août 1789.

Une cartographie du transport de marchandises dangereuses existe dans le département du Rhône. Celle-ci a été actée par l'arrêté préfectoral du 7/12/2000 (modifié par l'arrêté du 16/01/2013) définissant des axes prioritaires afin de desservir au mieux les équipements (station-service, industries, etc.).

Cependant, des itinéraires secondaires existent également, les transporteurs peuvent si besoin les emprunter, les équipements à desservir n'étant pas forcément tous sur les axes prioritaires définis.



LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Ne fumez pas au risque de provoquer un incendie ou une explosion
- Éloignez-vous de l'accident
- Prévenez les secours en appelant le 18 ou le 112
- Confinez-vous au plus vite dans un bâtiment en bouchant toutes les arrivées d'air

Si vous êtes chez vous ou dans un bâtiment :

- Calfeutrez les portes et les fenêtres
- Écoutez la radio et suivez les consignes données
- Ne sortez pas de chez vous sauf sur ordre des secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont en sécurité avec les enseignants

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site Internet du Spiral à l'adresse suivante : www.lyon-spiral.org/

SOUVEZ-VOUS !

26.03.2003 / Une fuite au goutte-à-goutte se produit en gare de triage sur un wagon-citerne de 30 000 litres contenant 10 tonnes d'acide fluorhydrique à Solaize

17.04.2003 / Un incendie se déclare sur un camion transportant des bouteilles d'acétylène à Feyzin.

07.05.2007 / Un feu de cabine affectant l'un des trois camions-citernes de transport de gaz de pétrole liquéfié (GPL) se déclare à Dagneux. Le feu se développe rapidement provoquant une 1^{re} déflagration suivie d'une ou plusieurs autres. Deux des trois citernes explosent et la 3^e est projetée sur le toit d'une usine voisine. Les explosions et les incendies qui suivent provoquent d'importants dégâts matériels dans un rayon de 900 m (vitres brisées, toitures arrachées...) dont la destruction de 4 entrepôts de 1 000 m² chacun.

21.09.2017 / un camion transportant de l'acide sulfurique s'est renversé sur le Boulevard périphérique Laurent Bonnevey à hauteur de Saint-Fons. Un périmètre de sécurité a été établi et la circulation a été coupée sur l'axe l'ensemble de la journée. La pollution a pu être contenue.

> LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES À VILLEURBANNE

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



> QU'EST-CE QU'UNE RUPTURE DE BARRAGE ?

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage, ouvrage artificiel ou naturel construit en travers d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir de l'eau.

> LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE À VILLEURBANNE




Deux barrages situés dans le département du Jura peuvent impacter Villeurbanne en cas de rupture de l'ouvrage. Ces deux barrages sont ceux de Vouglans et de Coiselet représentant respectivement 605 et 36 millions de m³. Leur rupture provoquerait des ondes de submersion qui toucheraient Villeurbanne environ 7h15 après la rupture pour le barrage de Coiselet et 9h pour le barrage de Vouglans.



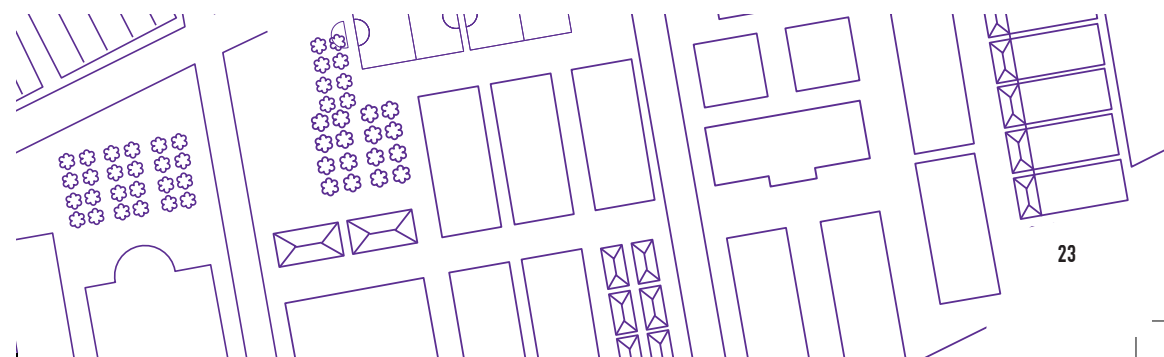
PRÉVENTION

Ces deux barrages font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Un PPI est un plan d'urgence élaboré et déclenché par le préfet. Il permet d'anticiper les mesures de protection, la mobilisation et la coordination des acteurs concernés en cas de catastrophe majeure.



-  Voies soumises à des créneaux horaires
-  élargis
-  Itinéraire de desserte prioritaire

SOURCES: DGFIP, 2010 - droits de l'État réservés / Grand Lyon, 2012 - droits réservés / Ville de Villeurbanne, 2010 - droits réservés





SOUVENEZ VOUS!

2.12.1959 / La voûte du barrage de Malpasset céda sous le poids de l'eau fissurant le barrage et entraînant alors sa rupture. Toute la vallée du Reyran jusqu'à Fréjus fût dévastée par une vague déferlante de 40 mètres de haut à 70 km/h. Cette rupture de barrage a provoqué la mort de 423 personnes et détruit 3200 hectares.

23.07.2018 / Au Laos, la rupture du barrage Xe-Pian Xe Namnoy en libérant 5 milliards de m³ d'eau a provoqué l'engloutissement de 6 villages causant la mort d'au moins 26 personnes et plus de 130 disparus.

LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

> AVANT LA RUPTURE

- Fermez portes et fenêtres et si possible obturer les entrées d'eau
- Coupez l'électricité générale et le gaz
- N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont à l'école : ils sont en sécurité avec leurs enseignants
- Prévoyez un équipement minimum : une radio à piles avec piles de rechange, des bouteilles d'eau et des produits alimentaires secs, une couverture de survie, des vêtements de rechange, vos papiers personnels, une lampe de poche, un sifflet et une trousse médicale de premiers soins
- Mettez «hors eau» les meubles, les objets et les produits dangereux

- Garez les voitures en hauteur dans des zones non inondables
- Montez dans les étages si vous le pouvez ou réfugiez vous sur un point haut.
- Écouter la radio pour entendre les consignes et connaître l'évolution de la situation

> APRÈS LA RUPTURE DE BARRAGE

- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes téléphoniques libres, ou seulement en cas d'urgence
- Ne prenez pas la voiture, vous pourriez être emporté dans les eaux
- Suivez les consignes des autorités

LE RISQUE INDUSTRIEL



> QU'EST-CE QU'UN RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est la probabilité qu'un événement accidentel se produise sur un site industriel et entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Le risque industriel peut se développer dans chaque établissement utilisant des produits ou des procédés dangereux.

> LE RISQUE INDUSTRIEL À VILLEURBANNE

La commune est soumise à plusieurs risques industriels dont un en particulier, celui de l'usine Eau du Grand Lyon. Un Plan Particulier d'Intervention a donc été élaboré donnant lieu à la mise en place d'un périmètre de sécurité.

Par ailleurs, deux entreprises, Kem One et Arkema, classées Seveso, et situées respectivement à Saint-Fons et Pierre-Bénite pourraient impacter la commune de Villeurbanne en cas d'accident industriel selon des études de dangers réalisées.

PRÉVENTION

Initiée en 2013, puis renouvelée en 2018 une campagne régionale d'information des populations sur les risques industriels a été menée par la préfecture. Des brochures et affichettes ont été distribuées dans vos boîtes aux lettres soyez attentifs !
www.lesbonsreflexes.com

Villeurbanne compte sur sa commune plusieurs entreprises dites Installation Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) susceptibles de créer des risques ou de provoquer des nuisances et pollutions. Ces entreprises industrielles ne sont pas classées Seveso mais sont tout de même soumises à des prescriptions. Selon la nature de leur exploitation, elles peuvent être soumises à autorisation pour les plus dangereuses, à enregistrement ou à déclaration pour celles qui le sont moins.



LES CONSIGNES ET BONS COMPORTEMENTS À ADOPTER

> AU MOMENT DE L'ALERTE

- Mettez-vous l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Si vous le pouvez fermez les fenêtres et les volets
- Arrêtez la climatisation ou ventilation
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à respecter et l'évolution de la situation
- N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont à l'école : ils sont en sécurité avec leurs enseignants
- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes téléphoniques libres, ou seulement en cas d'urgence

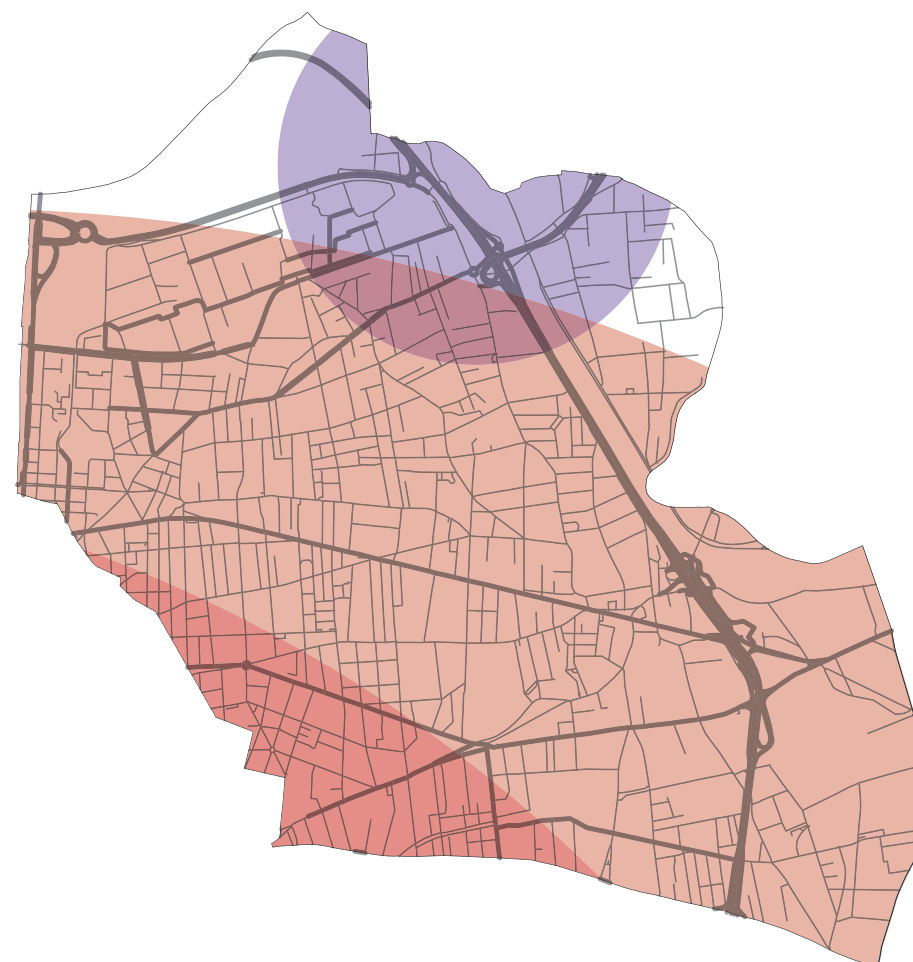
SOUVENEZ
VOUS!




4.01.1966 / Une erreur d'exploitation sur une sphère de GPL à la Raffinerie Elf de Feyzin avait conduit à la formation d'un nuage de propane sur l'autoroute A7. Le nuage enflammé par une automobile conduit deux heures plus tard à l'explosion. 7 pompiers et 7 employés sont décédés.

18.10.1981 / Explosion d'une droguerie industrielle dans les locaux d'une ancienne fonderie de Villeurbanne où 33 000 litre de produits inflammables étaient stockés.

2.06.1987 / Une fuite dans une cuvette du dépôt pétrolier Shell sur le port Édouard Herriot à Lyon conduit à l'explosion d'un bac de produit additif provoquant la mort de 2 personnes et 14 blessés. Plus de 200 pompiers et 200 policiers ont été mobilisé pendant plus de 24h.

> LE RISQUE INDUSTRIEL À VILLEURBANNE



-  EAU DU GRAND LYON - CROIX-LUIZET : PRODUCTION D'EAU POTABLE
-  ARKEMA - PIERRE-BÉNITE : FABRICATION DE GAZ ET DE POLYMÈRES FLUORÉS
-  KEM ONE - SAINT-FONS : FABRICATION DE PVC ET DE PVCC , VALORISATION ET DISTRIBUTION DES COPRODUITS MINÉRAUX DE FABRICATION.

LE RISQUE ATTENTAT



La France a connu ces dernières décennies des vagues d'attentat. Depuis 2015, le Gouvernement a mis en ligne des consignes afin de pouvoir s'y préparer. Celles-ci sont disponibles : www.gouvernement.fr

SOUVENEZ-VOUS !

7 septembre 1995

À Villeurbanne, l'explosion d'une voiture piégée devant une école fait 14 blessés dont un grave.

Janvier 2015

À Paris, une série d'attaques terroristes frappe tour à tour la rédaction du Journal « Charlie Hebdo », des policiers ainsi qu'un supermarché Cacher, provoquant 17 morts. Le Gouvernement met en place l'opération Sentinelle en déployant 10 000 soldats en quelques jours.

13 novembre 2015

À Paris et en région parisienne, des attentats touchent plusieurs sites simultanément : le Stade de France, la salle du Bataclan et quatre cafés parisiens. 130 morts et 413 blessés sont à déplorer.

14 juillet 2016

À Nice, un camion « bélier » renverse les spectateurs du feu d'artifice sur la Promenade des Anglais, tuant 86 personnes et en blessant plus de 450.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER (si c'est possible) / **2/ SE CACHER**

3/ S'ISOLER

4/ DÉBARRASSER

5/ ALERTE (17, 112)

6/ DÉBARRASSER

7/ DÉBARRASSER

8/ DÉBARRASSER

VIGILANCE

• Télémez d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 • Quand vous arrivez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
 • Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
 • Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux.
 • Sur les réseaux sociaux, évitez les comptes « fake news » et « trolls ».

Pour en savoir plus : www.encasdataque.gouv.fr

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissu humides.

2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous pourriez ne plus vous relever.

3 Quittez rapidement les lieux (si l'odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)

4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sur vos pas.

5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.

6 Utilisez votre portable pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.
 Pompiers : 18 ou 112
 SAMU : 15
 112
 15
 114

7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !

8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.

9 Ne serrez pas les mains, ne buvez pas, évitez de vous frotter le visage, ne mangez pas, ne fumez pas.

RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

ATTENTION !
 Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'inhalation. Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous êtes dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera. Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr. Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.

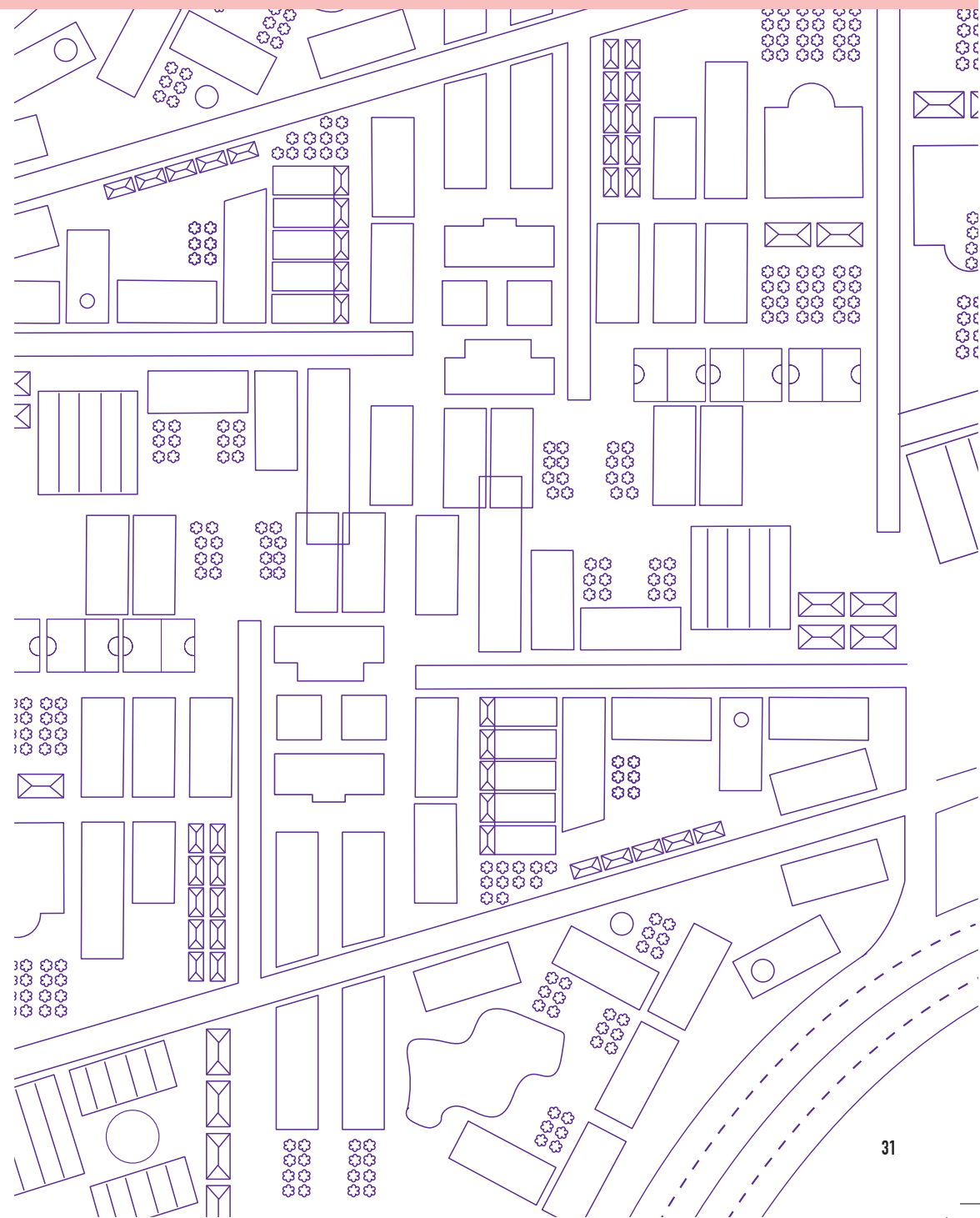
> LES INFOS PRATIQUES

> NUMÉRO UTILES

- **N° d'Urgence Européen** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **Police Nationale** : 17
- **Police Municipale** : 04 78 03 68 68

> SITES INTERNET UTILES POUR SE TENIR INFORMER ET EN SAVOIR PLUS

- **Votre mairie** :
www.mairie-villeurbanne.fr
www.facebook.com/villeurbanne
- **Préfecture du Rhône** :
www.rhone.gouv.fr
- **Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement** :
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/
- **Risques Industriels Majeurs : Les Bons Réflexes**
www.lesbonsreflexes.com
- **Météo France** :
www.france.meteofrance.com/france/accueil
- **Site du ministère sur les risques majeurs** :
www.georisques.gouv.fr
- **Vigilance crue** :
www.vigicrues.gouv.fr
- **Ministère de l'Intérieur – Alerte** :
www.twitter.com/beauvau_alerte



Réalisation : Direction prévention médiation sécurité /
service sécurité civile urbaine / direction de la Communication,
ville de Villeurbanne / 2019 - Graphisme : clementine-breed.fr

